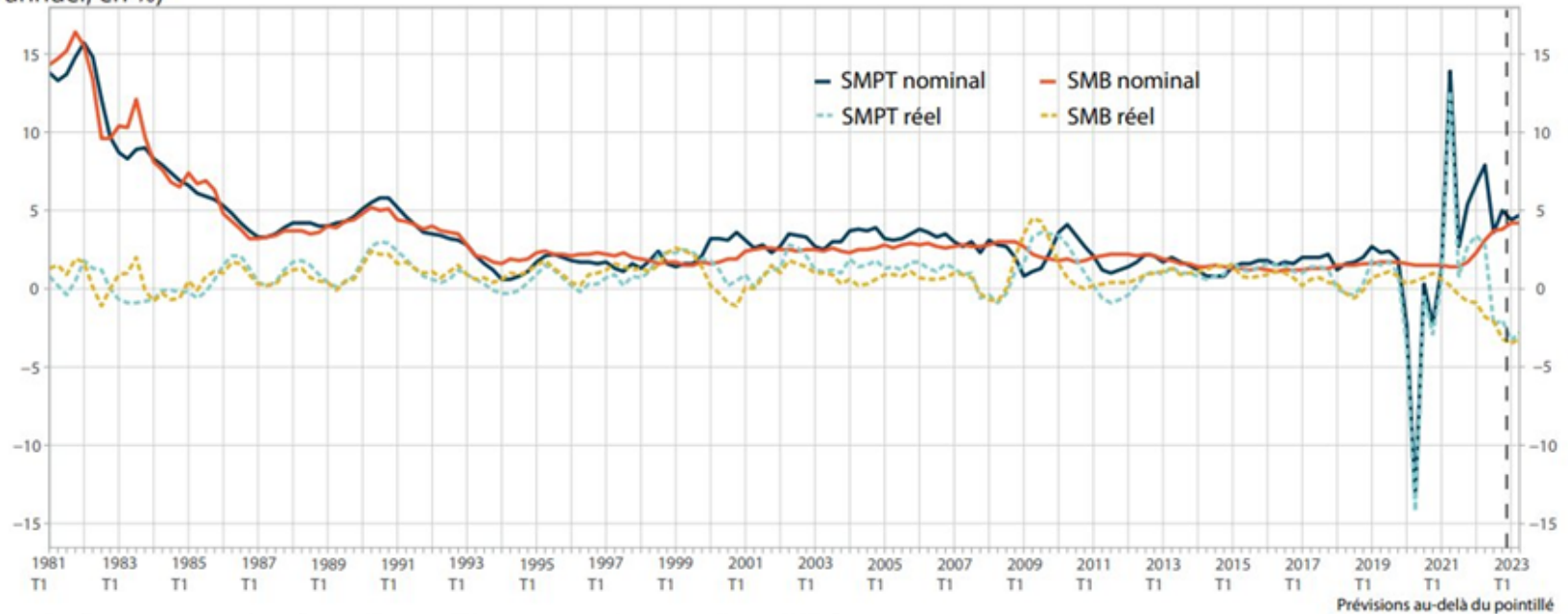


► 2. Évolution nominale et réelle* du salaire moyen par tête (SMPT) et du salaire mensuel de base (SMB)

(glissement annuel, en %)



* au sens du prix de consommation des ménages (Comptes nationaux trimestriels).

Lecture : au deuxième trimestre 2023, la croissance sur un an du SMPT nominal serait de 4,7 %.

Champ : branches marchandes non agricoles.

Source : Dares, Insee.